

La compétitivité des nations selon le Forum Économique Mondial

2010 : la France gagne une place, la Chine a rattrapé l'Europe

Edouard Mathieu¹

Bertrand Moingeon²

Le rapport du Forum économique mondial (*WEF* dans le texte, pour *World Economic Forum*) synthétise un très grand nombre de domaines de performances. La prospérité sur le long terme d'une nation dépend en effet de beaucoup de choses : des institutions, des infrastructures, de la politique macroéconomique, du système de santé et d'éducation, de la fluidité et de l'efficacité des marchés, de l'excellence des entreprises et de nombreux autres « piliers de la compétitivité ». Le WEF adapte la pondération de ces différents facteurs au niveau de développement des 139 pays examinés. Ainsi, c'est surtout l'innovation et la sophistication des entreprises qui « tirent » la croissance des pays développés. La plupart des données utilisées proviennent d'une **enquête de perception réalisée au printemps dans chaque pays par un institut partenaire, dont HEC pour la France**, et les résultats résultent d'une moyenne entre les opinions du printemps 2009 et du printemps 2010. Certaines de ces questions, posées dans les mêmes termes aux milieux d'affaires depuis de nombreuses années, permettent de se faire une idée assez précise des évolutions en cours dans l'environnement et les modes de gestion des entreprises – au-delà des caractéristiques structurelles des économies.

Dans le classement global 2010, la Suisse demeure au premier rang et les Etats-Unis rétrogradent au quatrième rang, du fait de la dégradation de leurs marchés financiers et de leurs comptes publics. Mais les écarts des scores entre pays développés sont très minimes, ce qui fait ressembler les évolutions marginales du classement à un mouvement brownien. C'est plutôt la stabilité des résultats qui frappe, tant pour la France (qui progresse d'un rang à la 15^{ème} place) que pour la plupart des autres pays. La stabilité des rangs s'accompagne d'ailleurs d'une stabilité des performances globales : c'est seulement dans le détail des questions que l'on peut percevoir des évolutions intéressantes parmi les pays développés. **La poursuite des progrès rapides des pays émergents constitue le résultat le plus remarquable du classement.** La Chine, en particulier, vient de rattraper la moyenne des pays de l'Union européenne après plusieurs années de progrès soutenus. Les pays émergents ne progressent pas seulement en relatif, mais aussi dans leurs performances absolues, ou du moins dans la perception qu'en ont les répondants à l'enquête. Même en tenant compte de son vaste marché unique, **l'Union européenne ne serait globalement qu'au 28^{ème} rang**, pratiquement ex-æquo avec la Chine. Il est vrai que les pays européens apparaissent en ordre dispersé dans le classement, depuis les pays scandinaves qui demeurent au sommet jusqu'à la Grèce qui émerge cette année au 83^{ème} rang. Dans une contribution au rapport du WEF, le Commissaire européen à la concurrence J. Almunia s'interroge d'ailleurs sur les politiques à suivre pour promouvoir le développement de pays membres aussi hétérogènes. Cependant, au-delà des évidentes différences institutionnelles entre la construction européenne et des économies nationales, l'hétérogénéité prévaut aussi à l'intérieur de grands pays comme les Etats-Unis et la Chine (par exemple entre le littoral et les territoires intérieurs), de même qu'à l'intérieur des puissances moyennes (avec ses critères, le WEF ne classerait pas au même niveau Midi-Pyrénées et le Limousin).

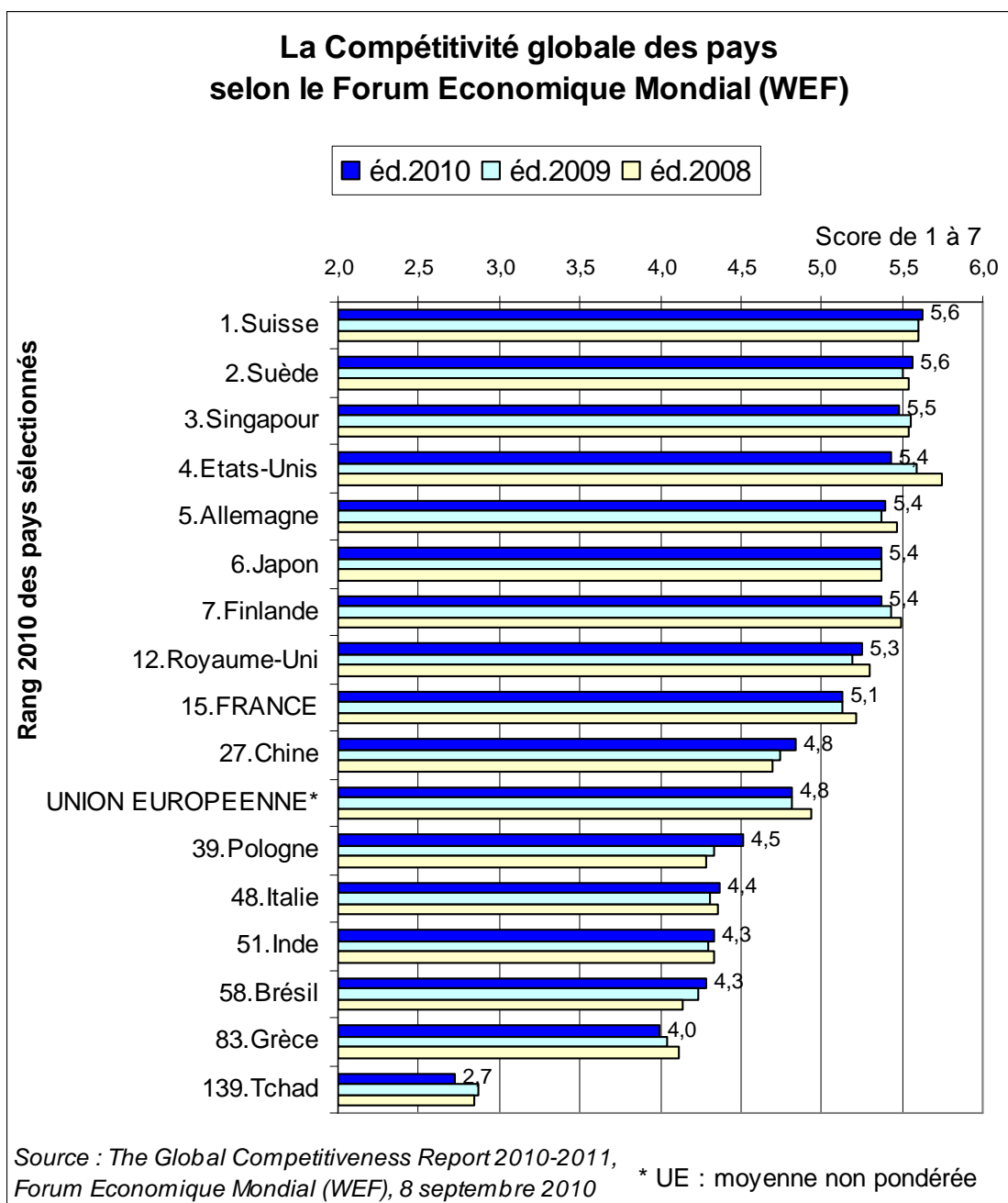
¹ Chercheur associé à HEC Executive Education. Chargé de mission Veille et Etudes économiques au pôle Mutations Economiques de la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale). Contact : edouard.mathieu@datar.gouv.fr.

² Professeur et Directeur Général adjoint de HEC Paris. Directeur de l'Institut de l'Europe de HEC et membre du GREGHEC, unité CNRS (UMR 2959). Contact : moingeon@hec.fr.

Compétitivité globale de la France

Les incertitudes liées à la sortie de crise se reflètent dans le niveau général des réponses. Au printemps 2010, la France était un des pays les plus pessimistes en ce qui concerne le risque de rechute dans la récession. Ce pessimisme la classait au 123^{ème} rang (sur 139 pays), avec un score de 2,7 sur une échelle allant de 1 (pessimisme) à 7 (optimisme). Ce pessimisme économique plus accentué en France, se reflète en partie dans les réponses aux autres questions.

Les spécificités structurelles de la France, relativement aux autres économies développées, sont à nouveau affirmées : la rigidité du marché du travail qui pourrait freiner la reprise (avec cependant la perception par les milieux d'affaires d'une progressive amélioration au fil des années, notamment depuis 2007), l'importance des prélèvements obligatoires et de l'endettement public ; mais aussi la qualité des infrastructures, de la gestion des entreprises et du système d'enseignement et de recherche.



Ces conclusions générales du WEF rejoignent en grande partie celles du *Tableau de bord de l'attractivité de la France* publié récemment³.

Parmi ses points forts les plus marquants, **la France fait partie des cinq leaders mondiaux en matière d'écoles de commerce (business schools)**. Cette année, le Qatar est placé en tête. Ceci reflète l'enthousiasme des milieux d'affaires Qatariens au vu de la priorité donnée à la politique d'éducation. A titre d'illustration, le Qatar a créé une ville nouvelle rassemblant des institutions académiques de prestige. HEC Paris (qui figure également parmi les meilleures business schools mondiales dans les classements de la presse économique, comme le *Financial Times*) y réalise des formations pour dirigeants et est la première école non nord américaine à rejoindre Education City. Les scores attribués par les cadres d'entreprise ne réussissent pas vraiment à départager les quelques pays leaders qui passent donc alternativement en tête selon les années, sans pouvoir se distancer : France, Etats-Unis, Suisse, Royaume-Uni, Belgique... Cependant, le jugement porté dans les principaux pays en lice sur leurs écoles de commerce tend à s'éroder progressivement depuis 2003. Ce phénomène reflète vraisemblablement la croissance de la compétition entre écoles et son extension aux pays émergents.

Si elle se situe globalement au 15^{ème} rang dans le classement de la compétitivité, **la France n'est qu'à deux dixièmes de point de l'Allemagne qui a progressé au 5^{ème} rang, et à un demi-point de la Suisse qui est leader**. Ces écarts sont bien trop étroits pour soutenir la moindre interprétation. Compte tenu des incertitudes liées à l'enquête et à la structure même du modèle, il faut probablement se garder de surinterpréter des différences de classement de moins de 10 rangs⁴. **Il reste que la France ne fait toujours pas partie du groupe de tête**. Ce constat serait vraisemblablement robuste à toute modification du contenu ou de la structure de l'indice global, puisque le rapport montre que la France ne se distingue guère de la moyenne des pays développés dans la plupart des dimensions examinées, à l'exception des infrastructures (en mieux) et du marché du travail (en moins bon).

Au-delà du classement global, il est en effet nécessaire d'examiner quelles sont précisément les forces et les faiblesses des économies nationales, et comment les interpréter ? Pour cela, le WEF distingue **douze « piliers de la compétitivité »** (voir graphique page suivante).

Les quatre premiers « piliers » sont, selon le forum économique mondial, les **conditions de base du décollage économique** : institutions, infrastructures, stabilité macroéconomique, santé et éducation primaire. Ces « piliers » servent surtout à évaluer la situation des pays en voie de développement ou émergents et chacun ne compte que pour 5% dans le classement des pays développés. Soit, ensemble, pour 20%. Quatre autres « piliers » sont considérés par le Forum comme des **accélérateurs de croissance** : efficacité du marché des biens, du marché du travail et des marchés financiers, dimension des marchés intérieurs et volume d'exportation. Chacun de ces quatre « piliers » compte pour 8% dans le classement des pays développés, soit, ensemble, pour 32%. Enfin, les quatre derniers « piliers » sont **les plus discriminants dans une économie de la connaissance** : la performance du système d'éducation supérieure, l'agilité technologique, la sophistication des entreprises et l'innovation. Les deux premiers comptent pour 8% chacun et les deux suivants pour 15% chacun dans le classement final. Au total, ces quatre « piliers » comptent à eux seuls pour 46% dans le classement final des pays développés⁵.

³ Le *Tableau de bord de l'attractivité de la France*, édition 2010, a été publié le 7 juillet 2010 conjointement par le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar), le Centre d'analyse stratégique (CAS) et l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII).

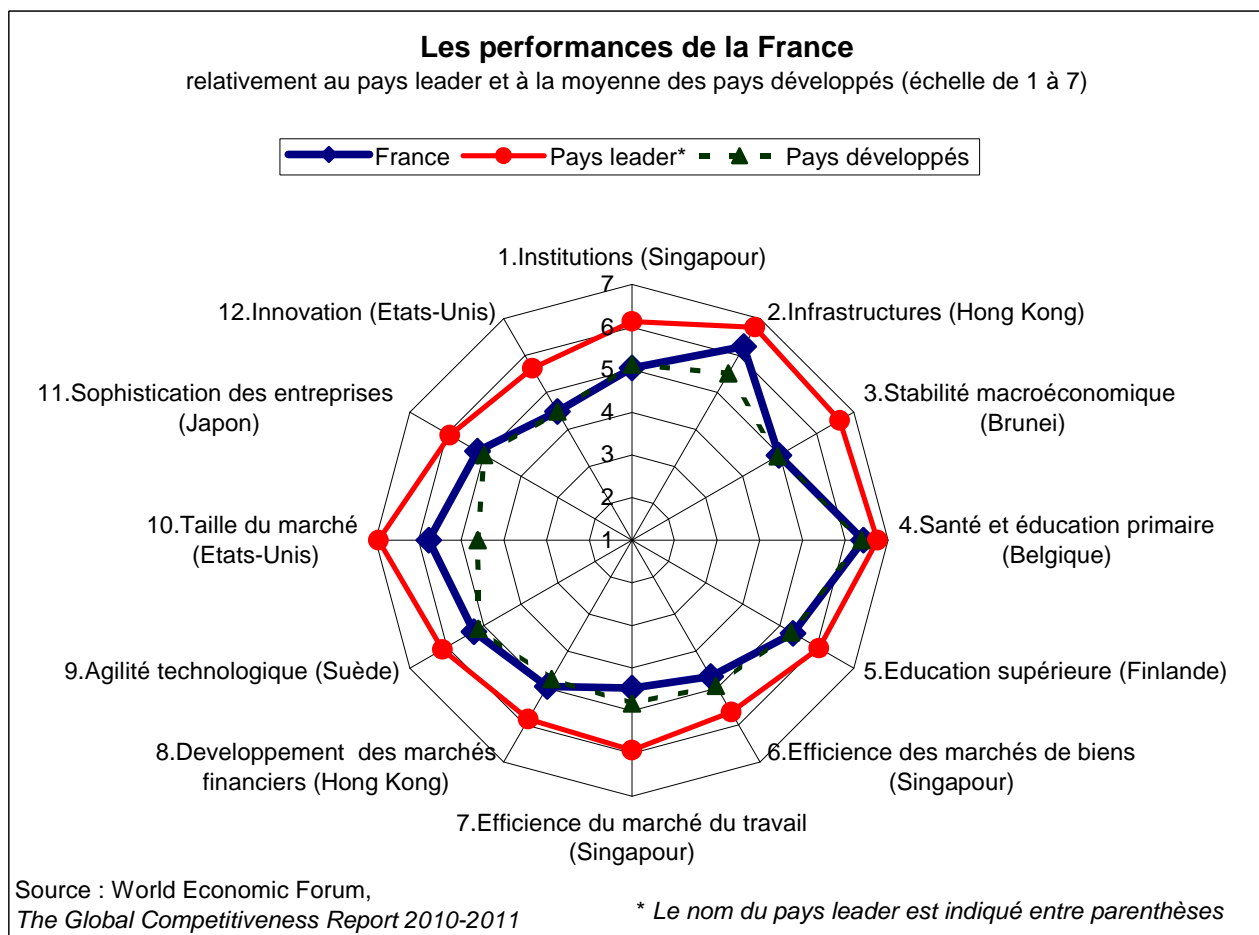
⁴ Sur les risques fréquents de surinterpréter des mouvements statistiques quasi-browniens, voir le livre de Leonard Mlodinow « *The Drunkard's Walk – How Randomness Rules Our Lives* », Pantheon Books, 2008.

⁵ La Chine étant classée par le WEF parmi les pays moyennement développés (« stade 2 »), les pondérations qui lui sont appliquées n'accordent pas autant de poids à l'innovation. Même si la Chine fait aujourd'hui partie des leaders de l'innovation technologiques, cette particularité méthodologique l'avantage – notamment par rapport aux pays européens - car les scores attribués par le WEF en matière d'innovation sont généralement plus faibles que ceux attribués dans les autres « piliers ».

Les quatre « piliers » de base de l'économie

Les institutions, publiques et privées, sont considérées comme le premier « pilier » de tout développement économique.

Les performances de la France sont relativement satisfaisantes en matière d'**institutions publiques**, assez nettement au-dessus de la moyenne des pays européens. Les hommes d'affaires français craignent plus qu'ailleurs les conséquences pour leur entreprise d'actes criminels (la France est au 42^{ème} rang, le premier rang caractérisant pour toutes les variables la situation la plus favorable) ou d'actes terroriste (74^{ème} place) ; mais ces craintes sont en constante diminution depuis le début des années 2000. Ils ont en général confiance dans les lois et leur application. La France est par exemple au 17^{ème} rang pour la confiance dans « le cadre légal dans lequel les entreprises peuvent contester la légalité des actions et/ou de la réglementation du gouvernement ». Contrairement à une idée reçue, la confiance envers les hommes politiques est en augmentation régulière depuis 2004, en même temps que le jugement porté sur l'efficacité du Parlement évolue positivement. Compte tenu des réformes attendues, il peut être intéressant de souligner que la France n'est cependant qu'au 39^{ème} rang dans la perception de l'indépendance judiciaire. Le point toujours jugé le plus négatif est – à tort ou à raison - la « charge imposée aux entreprises par les exigences administratives du gouvernement (permis, règlements, reporting financier, etc.) ». L'opinion des cadres et dirigeants d'entreprise place la France à la 122^{ème} place en ce domaine (toujours parmi 139 pays).



Les **institutions privées** des pays sont évaluées au travers de questions comme « *l'éthique des dirigeants d'entreprise (attitude dans leurs rapports avec les représentants de l'État, les politiciens et les autres entreprises) est parmi les pires / les meilleures du monde* ». De ce point de vue, la France est plutôt bien classée, au 17^{ème} rang, avec un score nettement supérieur à la moyenne européenne. Pourtant, le coût pour

l'entreprise de la corruption augmenterait au fil des années – ce qui montre qu'il est également ressenti comme croissant dans les autres pays puisque le rang de la France ne change pas.

La dureté de la crise et la mise en exergue de la « société de défiance » ont incité le WEF à introduire deux nouvelles questions, l'une sur l'existence et l'efficacité d'un « filet de protection sociale » et l'autre sur la « confiance sociale ». Sans surprise, la France arrive au 4^{ème} rang mondial pour le "filet de protection sociale", proche de la Norvège, la Belgique, l'Autriche et quasiment ex-æquo avec la Suède ; mais seulement au 49^{ème} rang en ce qui concerne la "confiance sociale", avec un score très éloigné de celui de l'Islande, classée en tête.

Les infrastructures constituent le point fort le moins contesté de la France. La France est au total classée 4^{ème} sur ce thème, pratiquement au même niveau que Hong Kong, l'Allemagne et les Emirats. Une question d'ordre général sur la densité et l'efficacité des infrastructures place la France à ce même 4^{ème} rang et des questions plus spécifiques la situent au 2^{ème} rang pour la qualité des routes (pratiquement ex-æquo avec Singapour), au 4^{ème} pour le ferroviaire (derrière la Suisse, Hong Kong et le Japon), au 10^{ème} pour la qualité de la distribution électrique, au 5^{ème} rang pour l'accessibilité (par bus, taxis, etc.) des principaux centres touristiques ou d'affaires, ou encore au 12^{ème} rang pour l'équipement des ports. Le seul rang défavorable concerne les abonnements au téléphone mobile : la France, avec un taux de souscription de 95,5 abonnements par 100 habitants est seulement 67^{ème}, plusieurs pays affichant déjà plus de 2 abonnements mobiles par habitant ! Dans tous ces domaines d'infrastructures, la montée récente de Hong Kong et de Singapour serait à étudier de près, puisqu'elle coûte souvent une ou deux places à la France : réalité ou biais de perception ?

Quant à la **stabilité macroéconomique**, elle est mesurée non par l'enquête d'opinion mais par des statistiques classiques : inflation, déficit budgétaire, dette publique, etc. Toutes ces dimensions sont simplement additionnées, ce qui donne une certaine idée de la situation économique d'un pays mais ne permet évidemment pas de déterminer le bon cheminement pour l'améliorer. La France est classée au 44^{ème} rang, en progrès toutefois de 14 places par rapport au rapport précédent et de 21 places par rapport à l'édition 2008 : la crise aurait moins dégradé les comptes de la France que dans nombre d'autres pays. Les premières places en matière de comptes publics sont naturellement souvent occupées par des pays pétroliers.

Le quatrième pilier de base de l'économie, selon le Forum, c'est la **santé et l'éducation primaire**. Dans ces domaines la France est globalement classée au 16^{ème} rang, avec de très bons scores. Mais ces scores élevés ne sont pas très éloignés de la moyenne européenne. En fait, tous les pays riches ont atteint des niveaux élevés encore hors d'atteinte des pays les plus pauvres, comme le Tchad (classé au 139^{ème} et dernier rang de la compétitivité globale). La France est à la 6^{ème} place pour l'espérance de vie. Elle se distingue par l'universalité de l'accès aux soins, avec une 13^{ème} place et un score de 6,6 - très proche de celui du Danemark, le mieux placé avec un score de 6,8 – ainsi que par une bonne coordination des services de santé (9^{ème} place). Ces questions placent incontestablement la France dans le groupe de tête. Seuls points défavorables pour la France : la prévalence du SIDA (77^{ème} rang dans le classement) et du cancer (118^{ème} rang), ce qui signifie que la France est l'un des pays où ces deux maladies auraient le plus d'impact sur les entreprises.

Les quatre « piliers » accélérateurs de croissance

Pour le Forum économique mondial – mais aussi pour de nombreux économistes, les accélérateurs de croissance sont à chercher du côté du bon fonctionnement des marchés des biens, du travail et des financements.

La France est dans la moyenne européenne en ce qui concerne **l'efficacité des marchés de biens**. Des marges de progrès sont évidentes par comparaison avec le pays leader, Singapour (voir graphique).

En ce qui concerne **le marché du travail**, la France se positionne à la 60^{ème} place – mais à un demi-point seulement de la moyenne des pays développés. Au sein de ce « pilier », le WEF distingue entre les questions liées à la flexibilité et les questions liées à l'utilisation au mieux des talents.

La *flexibilité du travail*, en France, est obtenue par le recours à l'intérim et aux contrats à durée déterminée. Mais ce qui pose problème, c'est la nature du droit commun. C'est l'objet des réformes en cours. La France est toujours très sévèrement notée par les cadres et dirigeants d'entreprises interrogés : à la 125^{ème} place en ce qui concerne les modalités d'embauche et de licenciement, à la 129^{ème} place en ce qui concerne la conflictualité des relations de travail (opinion non confirmée par les statistiques de grèves du Bureau international du travail mais que certains conflits récents ne peuvent que conforter), ou encore à la 53^{ème} place concernant la possibilité pour les entreprises de fixer les niveaux de salaires. Selon l'enquête du WEF, le manque de flexibilité du marché du travail vient toujours en premier dans la liste des « principaux obstacles à la bonne marche des entreprises en France », devant le niveau d'imposition et l'accès au crédit (signe des temps). Mais en matière de flexibilité du travail, la France n'est pas le seul pays européen mal noté. Concernant la fixation des salaires, par exemple, l'Allemagne obtient un classement bien plus sévère, pratiquement au dernier rang (133^{ème}), du fait de l'importance des accords de branche dans le modèle social de ce pays. En outre, les entreprises se montrent en fait de moins en moins mécontentes : le score français concernant les modalités d'embauche et de licenciement a augmenté lentement mais très régulièrement de 2,2 en 2003 à 2,9 en 2010 (sur l'échelle de 1 à 7). Le rang de la France n'en bénéficie pas, car la même tendance est à l'œuvre dans les autres pays, en Allemagne notamment.

La bonne utilisation des talents concerne divers sujets, comme la correspondance entre le salaire et la productivité (France : 55^{ème}), la direction des entreprises par des managers professionnels (France : 30^{ème}), ou encore l'attractivité du pays pour les cerveaux (France : 41^{ème}). Les statistiques de l'Organisation mondiale du Travail place la France à la 34^{ème} place concernant la participation des femmes au marché du travail, statistique officielle reprise par le WEF. Mais l'enquête d'opinion fait état d'une très forte discrimination vis-à-vis des femmes quant à leur participation aux postes dirigeants dans les entreprises : la France est classée avant-dernière en la matière, juste devant l'Italie.

La crise économique mondiale s'est traduite par plusieurs modifications – peut-être provisoires - dans les comportements de gestion et de direction des entreprises dans la plupart des pays, France comprise : une diminution du recours aux managers professionnels, les dirigeants familiaux reprenant la main ; la tendance à moins déléguer l'autorité aux cadres intermédiaires ; une moindre utilisation des formes exceptionnelles de rémunération des dirigeants ; un moindre contrôle sur l'activité de distribution internationale (effet de la puissance accrue des entreprises des pays émergents ?) ; des économies sur la formation professionnelle ; une moins grande orientation vers le consommateur, les clients réclamant moins de produits sophistiqués et de plus en plus de produits à bas coûts – comportement repérable dans l'enquête depuis 2005 mais qui s'est accéléré.

Quant au **développement des marchés financiers**, la France progresse de la 21^{ème} à la 16^{ème} place, avec une amélioration de son score, désormais assez nettement supérieur à la moyenne des pays développés. Il n'en va pas de même en ce qui concerne la santé de ses banques. La question posée est : « Dans votre pays, les banques sont-elles insolvables et nécessiteraient un renflouement par le gouvernement (score 1) ou généralement saines et bénéficiaires (score 7) ? ». Cette question classe la France au 40^{ème} rang, avec un score de 5,6 – inférieur de plus d'un point à celui du leader, le Canada (6,7). Opinion ou réalité, ce résultat de l'enquête du WEF est cité et exploité par l'agence *Invest in Ontario*. En France, les entreprises apprécient la réglementation boursière (France 17^{ème}), mais se plaignent de la difficulté à « obtenir un prêt bancaire sans gage et uniquement avec un bon business plan » (35^{ème}), et encore plus de leurs difficultés récentes à obtenir un prêt (125^{ème}).

Le WEF considère également comme un accélérateur de croissance **l'étendue du marché intérieur et le niveau des exportations**. Ce point est incontestable mais pose de redoutables problèmes d'évaluation. Là encore, ce sont des statistiques qui sont mises en avant. L'étendu du marché intérieur américain est sans comparaison avec le marché intérieur des autres pays, ce qui l'avantage dans le classement. Le marché

intérieur de l'Union européenne est plus grand encore, mais moins intégré⁶. Le niveau de ses exportations place la Chine en leader. Mais l'étendue du marché est également un avantage pour la France, en 7^{ème} position. C'est le seul « pilier », avec les infrastructures, pour lequel la France obtient un score significativement supérieur à la moyenne des pays développés. C'est aussi une dimension très structurelle, sur laquelle on ne peut guère agir directement.

Les quatre « piliers » de l'économie de la connaissance.

L'agilité technologique et l'éducation supérieure sont pour le WEF des « accélérateurs de croissance ». Il paraît pourtant plus clair de les examiner ici avec les autres « piliers » caractéristiques de l'économie de la connaissance.

L'agilité technologique des pays est évaluée par le Forum comme un mixte entre la disponibilité et l'utilisation des technologies les plus récentes (France : 16^{ème}), l'agressivité technologique des entreprises (France : 23^{ème}), l'acquisition de technologies auprès d'entreprises étrangères (cette question concerne surtout les pays en développement ou émergents), la législation relative aux technologies de l'information (commerce électronique, signatures numériques, protection du consommateur, etc.) ou encore divers aspects concernant l'usage d'Internet et du téléphone mobile. Au final, la France est classée 12^{ème} pour son agilité technologique, avec un score proche de la moyenne des pays développés mais à près d'un point du pays leader, la Suède.

La France est classée 17^{ème} en ce qui concerne *l'éducation supérieure*. Son score est un peu supérieur à la moyenne des pays développés mais significativement éloigné – si on accepte la méthode - de celui du pays leader, la Finlande (5,4 contre 6,1). Sur quels éléments repose cette évaluation ? Tout d'abord sur des statistiques comme le taux de fréquentation des universités. Cette statistique défavorise la France, où la fréquentation hors cursus traditionnel est une pratique moins développée qu'ailleurs. Ensuite sur des opinions concernant la capacité du système éducatif à répondre aux besoins d'une économie compétitive (France : 29^{ème}), la qualité de l'enseignement des mathématiques et des sciences (la France serait encore 11^{ème}, mais avec un score qui s'érode progressivement au cours du temps). D'autres questions portent sur l'utilisation d'Internet à l'école et sur la formation professionnelle. La formation professionnelle est abordée par une question sur le niveau d'investissement des entreprises pour attirer, former et retenir leurs employés : la France est 30^{ème}, avec un score significativement inférieur à celui de la Suède qui est leader.

La « **sophistication des entreprises** » constitue le onzième « pilier » de la compétitivité. Cette notion recouvre la capacité des entreprises à s'organiser en réseaux (voir plus loin l'analyse des clusters et pôles de compétitivité), la qualité de leur management et de leur positionnement dans la chaîne de valeur. Globalement, les entreprises françaises sont classées au 12^{ème} rang, les entreprises nipponnes étant leaders en ce domaine. Les entreprises françaises se distinguent notamment par leur positionnement sur des produits et des méthodes de fabrication uniques (France : 15^{ème}), la sophistication de leur fonction marketing (France : 8^{ème}), le contrôle de leur distribution internationale (France : 13^{ème})...

L'innovation est le douzième et ultime « pilier » de la compétitivité, celui qui discrimine peut-être le plus les pays dans l'économie de la connaissance. Les Etats-Unis ont pris quelques longueurs d'avance sur l'Europe dans la dernière décennie, ce qui explique pour une grande part leur bon classement. *La France est classée 18^{ème} dans ce domaine*, avec un score de 4,5 à comparer aux scores des Etats-Unis (5,8) et de la moyenne des pays développés (4,4). Mais les écarts intra-européens sont très importants, entre le score finlandais de 5,6, celui de la Grèce (3,0) ou de la Bulgarie (2,9). Dans un jugement général, les entreprises françaises obtiennent la 8^{ème} place mondiale pour leur capacité d'innovation. Cette performance s'appuie notamment sur le nombre *des scientifiques et des ingénieurs français* : la France est à la 12^{ème} place en ce

⁶ Voir à ce propos *The European Attractiveness Scoreboard*, réalisé conjointement par l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) et Invest in Germany, et dont la 2^{ème} édition a été publiée en octobre 2008.

domaine, avec un score peu différent de ceux des leaders (Finlande, Japon, Suède, Etats-Unis), mais qui s'érode au cours du temps – contrairement à ce que l'on observe par exemple en Allemagne.

Au croisement de la capacité des entreprises à s'organiser en réseaux et de leur capacité à innover, **les pôles de compétitivité, grappes d'entreprises et autres clusters** (regroupements locaux d'entreprises) sont l'objet d'un questionnement particulier dans l'enquête du WEF. La généralisation des clusters est appréhendée au travers de la question : « Les regroupements d'entreprises forts et soudés sont-ils largement répandus à travers le paysage économique de votre pays ? ». La France est assez bien classée sur ce point (30^{ème}) mais avec de fortes marges de progression, puisqu'au Japon, aux Etats-Unis ou en Italie, les scores dépassent jusqu'à plus d'un point le score français. En outre, la stabilité ou la légère augmentation des performances françaises n'a pas empêché qu'elle se fasse dépasser par de nombreux pays qui se sont également emparés de cette problématique : la France était classée 19^{ème} en 2003. Les progrès foudroyants de pays émergents comme la Chine, le Brésil, la Malaisie... ont fait reculer la France dans le classement.

Les cadres et dirigeants ont à peu près le même regard sur le niveau atteint en France en ce qui concerne *l'intensité des collaborations* au sein des pôles de compétitivité et autres clusters, dont les marges de progression demeurent importantes. Par contre, *l'effort de l'Etat et des collectivités locales* en faveur des pôles de compétitivité est apprécié : avec un score de 4,3, la France se situe de ce point de vue au 19^{ème} rang mondial, derrière toutefois Taiwan (5,4), Singapour, la Chine ou la Finlande. Mais les Etats-Unis et l'Italie n'auraient pas une politique publique plus active.

Que trouve-t-on dans les clusters ? Cela dépend de la densité et de la qualité du tissu économique, des institutions de recherche, de transferts technologiques et de formation. Sur tous ces points la France est particulièrement bien placée. Par exemple, la France est 5^{ème} pour la disponibilité de services spécialisés de formation et de recherche auprès d'institutions locales de niveau mondial, avec un score très proche de ceux des pays leaders (Suisse, Allemagne, Suède, Pays-Bas). En France, les sociétés peuvent assez souvent se fournir en équipements et en machines localement, en s'adressant à des fournisseurs compétents : de ce point de vue, la France est très bien classée (9^{ème}), mais tout de même assez loin des scores de l'Allemagne, du Japon, de la Suisse ou des Etats-Unis. En dépit de la politique de labellisation et de soutien à ses pôles de compétitivité, la France n'est qu'au 44^{ème} rang pour la collaboration entre universités et entreprises en matière de recherche alors qu'elle était 19^{ème} en 2003. Ses scores sont stables, mais là encore de nombreux autres pays, notamment émergents, ont progressé plus vite.

En dehors des « 12 piliers de la compétitivité », l'enquête du Forum économique mondial porte sur divers autres sujets qui ne sont pas sans lien avec la compétitivité des pays, mais qui n'entrent pas dans le classement, alimentant plutôt les autres publications du Forum. En matière de tourisme d'affaires, la France est classée 1ère à la question « *Conseillerez-vous à un homme d'affaire de prolonger sa mission dans votre pays par un séjour touristique ?* ») : les entreprises opérant en France, françaises ou à capitaux étrangers, sont ainsi les meilleurs ambassadeurs de l'Hexagone. Ou encore, dans le domaine du **développement durable**, la France est classée 21^{ème} par les entreprises pour l'exigence de ses règlements concernant l'environnement et 25^{ème} pour la rigueur dans leur application (il va sans dire que le WEF considère ces règlements comme une bonne chose : c'est le point de vue des entreprises-citoyennes). Ces évaluations placent la France dans la moyenne des 15 plus anciens membres de l'Union européenne, mais nettement au-dessus des normes en vigueur parmi les 12 pays membres plus récents de l'Union.

Méthodologie du classement

Pour le *Forum Économique Mondial (WEF)*, la compétitivité est l'ensemble des institutions, des politiques et des facteurs qui déterminent à terme le niveau de productivité, et donc le niveau de vie, d'un pays.

De cette définition découle l'examen d'un grand nombre de critères corrélés avec le niveau de vie : au total, 113 critères, dont 34 statistiques ou indicateurs internationalement reconnus (« hard data ») et 79 réponses à une enquête de perception. Au printemps 2010, le WEF a interrogé 15.000 cadres et dirigeants d'entreprises dans 139 pays, ce qui représente un effort considérable, soutenu par des institutions-partenaires comme HEC en France. Toutefois, cet échantillon ne représente, en moyenne, que moins de 100 personnes interrogées par pays. Le Forum fait appel à un spécialiste des sondages, Gallup, pour assurer un certain encadrement des enquêtes nationales et une certification des résultats.

Les 113 critères sont organisés en « 12 piliers de la compétitivité », eux-mêmes regroupés en 3 « sous-indices ». Les institutions, les infrastructures, la stabilité macroéconomique, la santé et l'éducation primaires (« conditions de base ») ne sont considérés prioritaires qu'aux premiers stades du développement et ne pèsent que 20% dans le classement des pays développés comme la France. L'éducation supérieure, l'efficacité des marchés de biens et du marché du travail, la sophistication des marchés financiers, l'agilité technologique et la taille des marchés (« facteurs dynamiseurs ») sont considérés comme plus important pour un pays développé, et sont affectés d'un poids de 50%. Enfin, la sophistication des entreprises et l'innovation reçoivent un poids nettement plus grand dans le classement des économies développées (30%) que pour les économies en développement (5%). Les premières sont dites « tirées par l'innovation » tandis que les secondes doivent avant tout, selon le WEF, s'efforcer d'implanter les innovations étrangères.

Depuis 2007, le WEF donne le statut de « pilier » à part entière, et donc une pondération plus grande, à la taille de l'économie et à chacun des trois marchés : de biens, du travail, des flux financiers. Les Etats-Unis ont bénéficié à plein de cette nouveauté. Cette méthode de calcul bénéficie aussi à la France, 3^{ème} économie en Europe, mais dans une moindre mesure du fait de l'inefficience relative de son marché du travail.

Pour cette édition 2010 de son rapport, le WEF a fait auditer la robustesse de sa méthodologie par l'Unité économétrique et statistique de la Commission européenne, auteur avec l'OCDE d'un guide de bonne pratique sur les indicateurs composites (*Handbook on constructing composite indicators* OECD-EC/JRC, août 2005). Il en est résulté quelques ajustements dans l'analyse de la compétitivité des pays, mais ces modifications ne sont pas de nature à interdire la comparabilité des résultats avec ceux des années précédentes.